RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

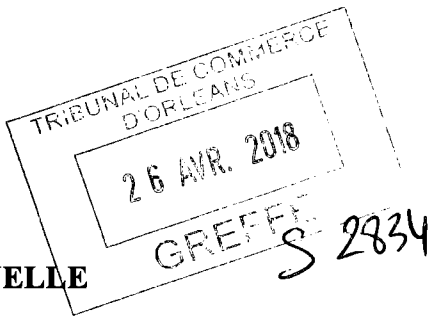
Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1977 B 40050
Numéro SIREN : 310 246 632
Nom ou dénomination : ABEILLE ROYALE

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2018 sous le numéro de dépôt 2834

ABEILLE ROYALE
SAS au capital de 100 000 euros
Siège social : 4 Avenue de Bordeaux
45490 CORBEILLES EN GATINAIS
310 246 632 RCS ORLEANS



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2018

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2017

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'Assemblée Générale ordinaire a eu lieu le 30 Mars 2018 à 18 heures, au siège social.

L'Assemblée est présidée par le Président : Madame Emilie DURAND.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2017.
- Rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017
- Les rapports du commissaire aux comptes.
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels.
- Affectation du résultat,

Le président donne lecture du rapport de gestion et présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

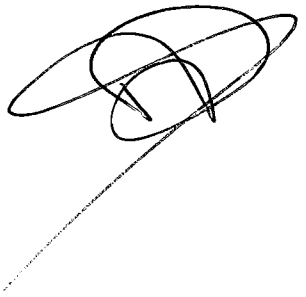
PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président sur l'exercice clos le 30 Septembre 2017 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 71 469 €

DEUXIEME RESOLUTION-AFFECTATION DU RESULTAT

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 71 469 € en intégralité aux « autres réserves ».

Le Président



ABEILLE ROYALE
SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 4 avenue de Bordeaux
45490 CORBEILLES EN GATINAIS
310 246 632 RCS ORLEANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 MARS 2018

APPROBATION DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire à l'effet de vous demander de bien vouloir approuver les comptes de notre dernier exercice clos.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé :

L'activité de l'entreprise, par rapport à l'exercice précédent, peut être résumée comme suit:

	Exercice 2015/2016	Exercice 2016/2017
Chiffre d'affaires net	1 865 770	1 860 483
Achat de marchandises	545 376	520 468
Autres achats	332 514	335 951
Impôts et taxes	24 690	41 410
Salaires	656 250	654 156
Charges sociales	216 287	215 846
Amortissements	35 451	31 512
Résultat financier	- 137	- 93
Résultat exceptionnel	/	/
Impôt sur les sociétés	4 634	15 683
Résultat après impôt	56 989	71 469

Durant l'exercice écoulé, l'activité est restée stable.
Conjugué à la maîtrise des charges et à la gestion saine, le résultat est toujours positif.

Nous vous rappelons que l'exercice se solde par un bénéfice de 71 469 euros.

Vous allez maintenant prendre connaissance plus en détail des comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Les soldes de présentations et d'évaluation utilisées pour l'établissement de ces comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Rappels des dividendes distribués :
Les sommes de 30.000€ ont été distribuées sur 2015, 2016 et 2017.

Evolutions prévisibles de la société et perspectives d'avenir
Au cours des 5 premiers mois du nouvel exercice, l'activité a progressé de 18,7%.
Les concrétisations pour les mois à venir laissent espérer une situation confiante.

Activité de la société en matière de recherche et développement
La société Abeille Royale met actuellement en place une Norme 20121 en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Nous vous informons que la société n'a engagé aucune dépense non déductible visée à l'article 223 quater du Code Général des Impôts.

Proposition d'affectation du résultat :

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de 71 469 Euros, que je vous propose d'affecter ainsi qu'il suit :
Affectation de la totalité du bénéfice de 71 469 Euros aux « autres réserves ». Le solde du poste « autres réserves » sera par conséquent de 382 753 euros

Augmentation de capital réservée aux salariés :

La participation des salariés au capital au sens de l'article L.225-129-6 étant inférieure à 3% du capital social, je vous rappelle l'obligation pour la société de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire tous les trois ans en vue de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés. C'est pourquoi je vous soumets ce jour un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 et suivants du code du travail,
Ce projet de résolution vous est présenté pour satisfaire aux dispositions légales, mais ne me semble pas opportun à ce jour.

Information sur les délais de paiement :

Au titre des dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients , par date d'échéance.

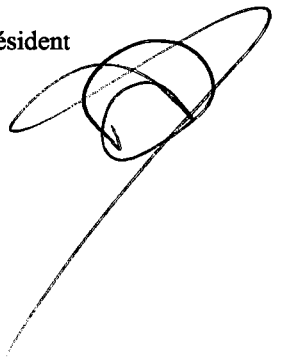
Article D 441 1 – 1 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu:

	Moins de 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	Plus de 90jours	Total
Au 30/09/2017	111 089 €	11 787 €	3 867 €	23 662 €	150 405 €

Nombre de factures concernés : 71

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les précisions complémentaires ou les explications que vous jugeriez utiles.
Votre président vous invite à approuver le texte de résolutions qu'il vous propose.

Le Président



KPMG

SAS ABEILLE ROYALE

Liasse fiscale Déclarant

30/09/2017

Ce document contient 35 pages

KPMG

Liasse fiscale Déclarant

ABEILLE ROYALE
Période du 01/10/2016 au 30/09/2017 (Bilan)

Sommaire

0.1	2065 Impôt sur les sociétés	3
0.2	2065 bis	4
0.3	2050 Bilan actif	5
0.4	2051 Bilan passif	6
0.5	2052 Compte de résultat	7
0.6	2053 Compte de résultat (suite)	8
0.7	2054 Immobilisations	10
0.8	2055 Amortissements	11
0.9	2056 Provisions inscrites au bilan	12
0.10	2057 Etat des créances et dettes	14
0.11	2058-A Détermination résultat fisc.	15
0.12	2058-B Déficits prov. non déduct.	16
0.13	Prod. à recevoir charges à payer	17
0.14	Provisions non déductibles	18
0.15	2058-C Affectation du résultat	19
0.16	2059-A Détermin. plus moins-values	20
0.17	2059-B Affectation plus values C/T	21
0.18	2059-C Suivi des moins values L/T	22
0.19	2059-D Affectation plus values L/T	23
0.20	2059-E Détermination VA produite	24
0.21	2059-F Capital social	25
0.22	2059-G Filiales	26
0.23	Détail des charges constatées d'avance	27
0.24	2058-A Bis	28
0.25	2058-B Bis	29
0.26	2058-ER	30
0.27	2058-ES	31
0.28	2058-FC	32
0.29	2058-PAP	33
0.30	2067 Rel. frais généraux	34
0.31	2069-RCI	35

edi-tdfc

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01102016	et clos le	30092017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 *quinquies* C), cocher la case					

Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoir soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABEILLE ROYALE	
SIRET 3 1 0 2 4 6 6 3 2 0 0 0 1 5	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
4 Rue de Bordeaux 45490 Corbeilles en Gatinais	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET 8 0 0 2 6 4 6 2 4 0 0 0 1 9

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Services des traiteurs	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% : 47050 — Bénéfice imposable à 15% : — Déficit :

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% : — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% :

PV à long terme imposables à 19% : — Autres PV imposables à 19% : — PV à long terme imposables à 0% : — PV exonérées (art. 238 *quindecies*) :

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zone franche urbaine ☐ — Pôle de compétitivité ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Autres dispositifs ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W ☐ — dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
KPMG 47 rue Jean Jaurès 45200 Montargis *Tél:*	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu:
	Qualité et nom du signataire:
	Signature:
Tél:	

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS ABEILLE ROYALE 30092017

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	30000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					I	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	30000

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL: Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

edi-tdfc

① BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 4 Rue de Bordeaux 45490 Corbeilles en Gatinais — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 31024663200015 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2017

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH	111205	AI	111205
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	26449	AO	26449
	Constructions	AP	766158	AQ 510753	255404
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	133247	AS 128207	5040
	Autres immobilisations corporelles	AT	184520	AU 165755	18764
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	507	CV	507
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	6759	BI	6759
	TOTAL (II)	BJ	1228848	BK 804717	424131
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	45979	BM	45979
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	174344	BY 7955	166388
	Autres créances (3)	BZ	114585	CA	114585
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	63494	CE	63494
	Disponibilités	CF	221101	CG	221101
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	8500	CI	8500
	TOTAL (III)	CJ	628006	CK 7955	620050
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1856854	1A 812672	1044182

Renvois : (1) Dont droit au bail : 11205 — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 6759 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

edi-tdfc

② BILAN — PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE — Néant ☐ *

Exercice N : 30092017

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100000)		DA	100000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	10000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	311284
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	71469
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	492753
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	18678
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	18678
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	66737
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	87440
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	198858
	Dettes fiscales et sociales		DY	149762
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	29952
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	532750
	Ecarts de conversion passif * **(V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1044182

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	445309
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

edi-tdfc

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052

Désignation de l'entreprise : ~~SAS ABEILLE ROYALE~~ — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD	1860483	FE		FF	1860483	
	Production vendue : services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1860483	FK		FL	1860483	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	41736	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3826	
	Total des produits d'exploitation (2) **(I)**					FR	1906046	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	512535	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	7933	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	335951	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	41410	
	Salaires et traitements *					FY	654156	
	Charges sociales (10)					FZ	215846	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	31512	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	18678	
	Autres charges (12)					GE	774	
	Total des charges d'exploitation (4) **(II)**					GF	1818800	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	87245	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	116	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	116	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	210	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	210	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-93	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	87152	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Editeur Expert de Logiciels V3.1.4.4

edi-tdfc

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	15683
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1906163
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1834693
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	71469
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	3440
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	2337
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes a des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	22645
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
Détail en annexe		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Edité à partir de Logep V3.1.1.1

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE — Exercice N, clos le : 30092017

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	3440
Produits financiers	
TOTAL	3440

edi-tdfc

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLE ROYALE 30092017 Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	111205	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	26449	KH		KI	
	Constructions: Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ	100845	KK		KL	
	Constructions: Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM		KN		KO	
	Constructions: Installations générales, agencements* et aménagements des constructions (Dont Composants M2)		KP	569003	KQ		KR	96310
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS	126677	KT		KU	6570
	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	89968	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY	47449	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	47102	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	1007496	LO		LP	102880
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	507	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	4611	1U		1V	6403
		TOTAL IV	LQ	5118	LR		LS	6403
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1123820	ØH		ØJ	109284

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	111205	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	26449	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	100845	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	665313	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	133247	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	89968	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	47449	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	47102	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	1110376	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		MT		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	507	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	4255	2F	6759	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ	4255	NK	7266	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	4255	ØL	1228848	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edité à partir de Liasys V3.11.11

edi-tdfc

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055

Designation de l'entreprise SAS ABEILLE ROYALE 30092017

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	44460	PN	2016	PO		PQ	46477
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	443956	PW	20320	PX		PY	464276
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	126283	QA	1923	QB		QC	128207
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	68843	QE	4413	QF		QG	73257
	Matériel de transport	QH	44204	QI	1594	QJ		QK	45798
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	45455	QM	1243	QN		QO	46699
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	773204	QV	31512	QW		QX	804717
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	773204	ØP	31512	ØQ		ØR	804717

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor-porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Edit. gamme edi-Logo V21.11

edi-tdfc

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLE ROYALE 30092017 — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	19091	5W	18678	5X	19091	5Y	18678
	TOTAL II	5Z	19091	TV	18678	TW	19091	TX	18678
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	7955	6U		6V		6W	7955
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	7955	TY		TZ		UA	7955
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	27046	UB	18678	UC	19091	UD	26633
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	18678	UF	19091		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DÉTAIL DES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

SAS ABEILLE ROYALE 30092017

Nature	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
PIDR	19091	18678	19091	18678

edi-tdfc

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE 30092017 — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	6759	UV	6759	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	8558		8558		
	Autres créances clients	UX	165785		165785		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	231		231		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	333		333		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	30293		30293		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15301		15301		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	51110		51110		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	17316		17316		
	Charges constatées d'avance	VS	8500		8500		
	TOTAUX	VT	304189	VU	304189	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	209		209		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	66527		66527		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	198858		198858		
Personnel et comptes rattachés		8C	54504		54504		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71839		71839		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16540		16540		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6877		6877		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	29952		29952		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	445309	VZ	445309		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	65981	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	6431				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

edi-tdfc

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐* | Exercice N, clos le : 30/09/2021

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	71469
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	805
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	805			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	18678	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX			XW	18678
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 *bis*) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	15683
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		– imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme						WN	
		– Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	106635

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU	19091
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		– imposées au taux de 0 %						WH	
		– imposées au taux de 19 %						WP	
		– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		– imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice * et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles (44 *septies*)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5		XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art 44 *undecies*)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
		ZFU-TE (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)				PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	0	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				XG	40494
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	0
								TOTAL II		XH	59585

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	47050
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	47050 XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

edi-tdfc

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE 30092017 — Néant ☐*

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	43725

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X	18678	8Y	19091
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	18678	YO	19091
		ligne WI		ligne WU

ANNEXE 2058B CADRE22

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PRODUITS A RECEVOIR

CHARGES A PAYER

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE

Exercice N clos le : 30092017 Annexe 2058 B - Cadre II

MONTANT A L'OUVERTURE	86368	
MONTANT UTILISÉ	86368	
MONTANT RÉSIDUEL		
MONTANT COMPTABILISÉ	111756	
MONTANT A LA CLÔTURE	111756	

PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
				CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
	CONGÉS A PAYER	Congés provisionnés	31685	31685		
		Charges sociales provisionnées	12040	12040		
		Charges fiscales provisionnées				
		SOUS-TOTAL	43725	43725		
	INTÉRÊTS COURUS	Immob.fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés				
		Banques et val.mob.de placement	209	209		
		Concours bancaires courants				
14478	RRR à obtenir, fact.et avoirs à recevoir		19369	19369		
	RRR à accorder, fact.et avoirs à établir					
	Participation des salariés					
	Personnel		21011	21011		
333	Sécurité sociale		20563	20563		
	Etat		6877	6877		
606	Produits et charges externes diverses					
15417	TOTAL		111756	111756		

BIENS EN LOCATION SUIVI DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE — Exercice N clos le : 30092017

	NATURE	DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions	18678	19091
	TOTAL	18678	19091
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
		CICE 2016	10202
		CICE 2017	30292
TOTAL WQ		TOTAL XG	40494

edi-tdfc

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C

SAS ABEILLE ROYALE

Désignation de l'entreprise : _____ Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	56989		Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	56989	
Prélèvements sur les réserves	ØE	30000		Dividendes	ZE	30000	
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG		
TOTAL I	ØF	86989		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	86989	

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance			YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8		XQ	153437
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	36802
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	5723	ST	145712
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	335951
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	3006
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		9Z	38404
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	41410
TVA	– Montant de la TVA collectée			YY	192559
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	100394
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *			ØB	646776
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés) :			YP	19
	– Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%
	– Numéro de centre agréé * XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	47050	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH : 2

N° SIRET de la société mère du groupe — JJ : 80026462400019

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Edité à partir de...ogiciel V3.1.11

edi-tdfc

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 16 %	Long terme (10) 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

edi-tdfc

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant X *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

edi-tdfc

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			
	N – 2			
	N – 3			
	N – 4			
	N – 5			
	N – 6			
	N – 7			
	N – 8			
	N – 9			
	N – 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = (2 + 3) + 4 – 5 – 6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16.5 % (1) ⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1						
	N – 2						
	N – 3						
	N – 4						
	N – 5						
	N – 6						
	N – 7						
	N – 8						
	N – 9						
	N – 10						

(1) Les plus-values et les moins values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

edi-tdfc

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

edi-tdfc

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE — Néant ☐ *

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : 800264624

Exercice ouvert le : 01102016 et clos le : 30092017 Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	1860483
Production vendue - Services	OC	
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	386
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	1860869

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	512535
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	7933
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	180177
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	774
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	701421

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	OG	1159448

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s1329 -AC-SD et 1329-DEF).	SA	1159448

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1860483
Période de référence	GY	01/10/2016
	GZ	30/09/2017
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-SD.

edi-tdfc

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 30/09/2017 N° SIRET 31024663200015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLE ROYALE

ADRESSE (voie) 4 Rue de Bordeaux

CODE POSTAL 45490 VILLE Corbeilles en Gatinais

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

edi-tdfc

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 30 09 2017

N° SIRET 31024663200015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLE ROYALE

ADRESSE (voie) 4 Rue de Bordeaux

CODE POSTAL 45490 VILLE Corbeilles en Gatinais

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(Répété pour chaque filiale)

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

SAS ABEILLE ROYALE 30092017

Libellé	Date période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	-	8500		
	-			
	-			
	-

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-A-*bis*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS ABEILLE ROYALE

N° SIRET : 3 1 0 2 4 6 6 3 2 0 0 0 1 5

Néant ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 33 rue Déportés Internés Résist..
45214 MONTARGIS CEDEX

Exercice ouvert le : 01102016 clos le : 30092017

I - RÉINTÉGRATIONS Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	71469
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A-SD)	E 2	35166
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI	E 9	
Réintégration de 4 % du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058-A-SD	Z 7	
TOTAL I	E 3	106635
II - DÉDUCTIONS Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E 5	59585
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe	E X	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %	E Y	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 15 %	E 6	
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 0 %	E Z	
Plus-values nettes à long terme • imputées sur les moins-values nettes à long terme	E 7	
Plus-values nettes à long terme • imputées sur les déficits antérieurs	E 8	
Plus-values nettes à long terme • autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F[1], 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)	I 9	
TOTAL II	F 1	59585

III - RÉSULTAT FISCAL Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Bénéfice (I – II)	F 2	47050	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables — Déficit (II – I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière*	F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B *bis*)*	F 6		
Résultat fiscal — Bénéfice	F 8	47050	
Résultat fiscal — Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-B-*bis*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS ABEILLE ROYALE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 33 rue Déportés Internés Résist.. 45214 MONTARGIS CEDEX

Exercice ouvert le : 01102016
clos le : 30092017

Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B *bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 et 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
				(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1			(2)			
				(3)			
	N – 2			(2)			
				(3)			
	N – 3			(2)			
				(3)			
	N – 4			(2)			
				(3)			
	N – 5			(2)			
				(3)			
	N – 6			(2)			
				(3)			
	N – 7			(2)			
				(3)			
	N – 8			(2)			
				(3)			
	N – 9			(2)			
				(3)			
	N – 10			(2)			
				(3)			

(1) L'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a *sexies*-0 *bis* du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a *sexies*-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-ER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS ABEILLE ROYALE

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère ☐

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats : 33 rue Déportés Internés Résist.. 45214 MONTARG (Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : 31024663200015

Exercice ouvert le : 01102016 clos le : 30092017

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	47050	CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou de titres ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ	
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 *quinquies* A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK			
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 *undecies*) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins-values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX	47050	CY	
BÉNÉFICE (CX – CY) ou DÉFICIT (CY – CX)	CZ	47050	DA	

B – PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS – A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus values (ED-EF) ou moins-values (EF-ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-values (EG-EE) taux de 0 %					B5						B4	

C – AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19 % (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) À réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) À l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.
(4) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.
(5) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotés pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
(6) Le taux réduit d'impôts sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Édité à partir de version V3.1.11

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-ES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE, DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications. Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société).

Dénomination de la société intégrée ou du groupe :

SAS ABEILLE ROYALE

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :

33 rue Déportés Internés Résist.. 45214 MONTARGIS CEDEX

SIRET Société intégrée : 31024663200015

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (résultat d'ensemble) ☐

Exercice ouvert le : 01102016 clos le : 30092017 Néant ☒ *

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK – FL DÉFICIT FL – FK	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 *c* et 223 L-6 *e* du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-FC

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société SAS ABEILLE ROYALE

N° SIRET 31024663200015

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :
33 rue Déportés Internés Résist.. 45214 MONTARGIS CEDEX

Exercice ouvert le : 01102016 clos le : 30092017 Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % (1)	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 – (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	47050
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 – (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	47050

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2058-PAP

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT D'ENSEMBLE ET AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME D'ENSEMBLE AU TITRE DES OPÉRATIONS LIÉES À DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES ET/OU À L'ENTITÉ MÈRE NON RÉSIDENTE ET/OU LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.) [1]

Dénomination de la société mère :	
SIREN de la société mère :	8 0 0 2 6 4 6 2 4
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS ABEILLE ROYALE
SIREN de la société intégrée :	3 1 0 2 4 6 6 3 2
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	SIE MONTARGIS 33 rue Déportés Internés Résist.. 45214 MONTARGIS CEDEX
Exercice ouvert le : 0 1 1 0 2 0 1 6	clos le : 3 0 0 9 2 0 1 7

A - RÉSULTAT D'ENSEMBLE		Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du groupe (art. 223 B, alinéa 2) [2]			MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD	
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou une société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI			
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO	
TOTAL	MP		MQ	

B - PLUS-VALUE ET MOINS-VALUE NETTE À LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

1 La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP.
2 Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

edi-tdfc

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLE ROYALE — du 01102016

Adresse 4 Rue de Bordeaux 45490 Corbeilles en Gatinais — au 30092017

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	MME BILLARD Isabelle DAF	16 rue de la croix blanche 77570 Bougligny
2	MME DURAND Emilie Présidente	414 rue du Hallier 45270 Quiers sur Bezonde
3	M DELAVEAU Jean-Noël Chef de cuisine	105 avenue de Montargis 45490 Corbeilles
4	M POTEAU Yannick Cuisinier	17 route de Boiscommun 45340 Montbarrois
5	M NAZE Alexandre Responsable logisitique	14 rue de la Rougeausse 45490 Mignerette
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❶) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1	43490		590		44080				44080
2	38859		2859		41718				41718
3	32202		4		32206				32206
4	33383		67		33450				33450
5	31574		548		32122				32122
6									
7									
8									
9									
10									
**	179508		4068		183576				183576

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Totaux	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice.....2017..... (total col. 9 + total col. 10) ❿	183576	– de l'exercice...2017. ❿	0
– de l'exercice précédent ❿	177469	– de l'exercice précédent ❿	0

Nom et qualité du signataire

À....., le.....

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

edi-tdfc

2069 RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Désignation de la société : SAS ABEILLE ROYALE — Date de clôture : 30092017

Régime de groupe x — Désignation de la société tête de groupe

PME au sens communautaire x

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE

Crédit d'impôt	Montant
Compétitivité et emploi	36474

Réduction d'impôt en faveur du mécenat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	607916
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DEPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ABEILLE ROYALE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 100 000 euros
4, Avenue de Bordeaux
45490 CORBEILLES

Exercice clos le 30 septembre 2017

Grant Thornton
SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
d'Orléans et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Paris B 632 013 843
2 Quai Saint Laurent
45000 Orléans

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société ABEILLE ROYALE

Exercice clos le 30 septembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société ABEILLE ROYALE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEILLE ROYALE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les observations suivantes :

Le rapport de gestion ne comporte par l'information liée au nombre et montant total HT ou TTC des factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

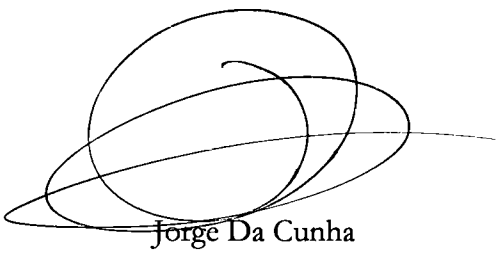
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[2] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 15 mars 2018

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Jorge Da Cunha
Associé

KPMG

Bilan actif

SAS ABEILLE ROYALE

N° SIRET : 31024663200015
Au : 30/09/2017

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif			Exercice			Exercice précédent
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 30/09/2016
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)	111 205		111 205	111 205
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	111 205		111 205	111 205
	Immobilisations corporelles	Terrains	26 449		26 449	26 449
		Constructions	766 158	510 753	255 404	181 431
		Inst. techniques, mat. out. industriels	133 247	128 207	5 040	393
		Autres immobilisations corporelles	184 520	165 755	18 764	26 016
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	1 110 376	804 717	305 659	234 292
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	507		507	507
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	6 759		6 759	4 611
		TOTAL	7 266		7 266	5 118
		Total de l'actif immobilisé	1 228 848	804 717	424 131	350 616
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	45 979		45 979	53 913
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL	45 979		45 979	53 913
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés	174 344	7 955	166 388	21 501
		Autres créances	114 585		114 585	81 444
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	288 930	7 955	280 974	102 946
	Divers	Valeurs mobilières de placement	63 494		63 494	63 380
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	221 101		221 101	134 471
		TOTAL	284 595		284 595	197 851
Charges constatées d'avance			8 500		8 500	5 690
		Total de l'actif circulant	628 006	7 955	620 050	360 401
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
		TOTAL DE L'ACTIF	1 856 854	812 672	1 044 182	711 017
Renvois :		(1) Dont droit au bail			11 205	11 205
		(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			6 759	4 611
		(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				

Clause de réserve de propriété : Immobilisations | Stocks | Créances clients

Cerfrance Thouars

KPMG

Bilan passif

SAS ABEILLE ROYALE

Au : 30/09/2017

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

	Passif	Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 100 000)	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	10 000	10 000
	Réserves statutaires	311 284	284 294
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	71 469	56 989
	Situation nette avant répartition	492 753	451 284
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	492 753	451 284
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques	18 678	19 091
	Provisions pour charges		
	Total	18 678	19 091
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	66 737	7 121
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	66 737	7 121
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)	87 440	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	198 858	104 489
	Dettes fiscales et sociales	149 762	129 031
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	29 952	
	Instruments de trésorerie		
	Total	378 572	233 520
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	532 750	240 642
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	1 044 182	711 017
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		546
	à moins d'un an	445 309	240 095
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

Grant Thornton

Comptabilité tenue en euros

KPMG

Compte de résultat

SAS ABEILLE ROYALE

Périodes 01/10/2015 30/09/2016 Durées 12 mois
01/10/2016 30/09/2017 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

			France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises					
	Production vendue : - Biens		1 860 483		1 860 483	1 865 770
	- Services					
	Chiffre d'affaires net		1 860 483		1 860 483	1 865 770
	Production stockée					
	production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				41 736	26 715
	Autres produits				3 826	507
		Total			1 906 046	1 892 992
Charges d'exploitation	Marchandises	Achats				
		Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats			512 535	557 937
		Variation de stocks			7 933	-12 561
	Autres achats et charges externes (3)				335 951	332 514
	Impôts, taxes et versements assimilés				41 410	24 690
	Salaires et traitements				654 156	656 250
	Charges sociales				215 846	216 287
	Dotations d'exploitation	• sur immobilisations	amortissements		31 512	35 450
			provisions			
		• sur actif circulant				
		• pour risques et charges			18 678	19 091
	Autres charges				774	1 571
		Total			1 818 800	1 831 232
		Résultat d'exploitation	A		87 245	61 760
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				116	237
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			116	237
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)				210	373
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total			210	373
		Résultat financier	D		-93	-136
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		87 152	61 623

Cran Tunisie

Comptabilité tenue en euros

KPMG

Compte de résultat

SAS ABEILLE ROYALE

Périodes 01/10/2015 30/09/2016 Durées 12 mois
01/10/2016 30/09/2017 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

			Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total		
Charges exceptionnels	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total		
	Résultat exceptionnel	F		
	Participation des salariés aux résultats	G		
	Impôt sur les bénéfices	H	15 683	4 634
	BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)		71 469	56 989

Renvois

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	3 440	
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		792
	incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	2 337	
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

Grant Thornton

Comptabilité tenue en euros

KPMG

SAS ABEILLE ROYALE

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Montants exprimés en EUR

SAS ABEILLE ROYALE
4 avenue de Bordeaux
45490 CORBEILLES EN GATINAIS
Ce rapport contient 11 pages

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.

EXPERT COMPTABLE ★ COMMISSAIRE AUX COMPTES ★
Grant Thornton

Table des matières

1	Faits majeurs	1
1.1	Evènements principaux de l'exercice	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	Informations relatives au bilan	2
2.1	Actif	2
2.1.1	Tableau des immobilisations	2
2.1.2	Tableau des amortissements	2
2.1.3	**Immobilisations incorporelles**	2
2.1.4	Immobilisations corporelles	2
2.1.5	Immobilisations financière	3
2.1.6	Stocks	3
2.1.7	Créances	3
2.2	Passif	4
2.2.1	Tableau de variation des capitaux propres	4
2.2.2	Capital	4
2.2.3	Provisions pour risques et charges	5
2.2.4	Dettes financières	5
2.2.5	Autres dettes	5
3	Informations relatives au compte de résultat	7
3.1	Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	7
3.2	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)	7
3.3	Transfert de charges	7
4	Autres informations	8
4.1	Effectif moyen	8
4.2	Rémunération des dirigeants	8
4.3	Intégration Fiscale	8
4.4	Engagements donnés et reçus	9

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

EXPERT COMPTABLE ★ Grant Thornton ★ COMMISSAIRE AUX COMPTES

1 Faits majeurs

1.1 Evènements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 29 novembre 1983 et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.
[Imprimé en France].

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Tableau 2054

2.1.2 Tableau des amortissements

Tableau 2055

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1 Fonds commercial

Le fonds de commerce Fousset – le Chatelet a été acquis le 21/06/2007 pour 100 000 €.

L'activité sur le secteur Orléanais n'ayant pas diminué, ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet d'une dépréciation.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.
[Imprimé en France].

Grant Thornton

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
- gros œuvre	Linéaire	50 ans
- autres travaux	Linéaire	10 à 25 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	4 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 et 4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 et 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

2.1.5 Immobilisations financière

2.1.5.1 Créances immobilisées

Tableau 2057.

2.1.6 Stocks

2.1.6.1 Stocks de produits achetés

Les stocks suivants :

Matières premières, emballages et marchandises sont évalués selon la méthode FIFO.

2.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.7.1 Classement par échéance

Tableau 2057.

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.
Imprimé en France.

2.1.7.2 Charges constatées d'avances

Maintenance :	1 164 €
Cotisation professionnelle :	1 427 €
Prise publicité :	1 233 €
Assurances :	4 170 €

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	100 000			100 000
Primes, réserves	294 294	26 989		321 283
Résultat	56 989	71 469	56 989	71469
Total	451 283	98458	56 989	492 752

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 5 000 actions de 15.24 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Grant Thornton

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.
Imprimé en France.

2.2.3 Provisions pour risques et charges

2.2.3.1 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	18 678		18 678

L'engagement de retraite est calculé en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite et hors charges sociales.

Taux d'actualisation : 0,80 %

2.2.4 Dettes financières

2.2.4.1 Classement par échéance

Tableau 2057

Le nouvel emprunt (66 K€) a été mis dans les dettes à 1 an au plus car il n'était pas entièrement débloqué à la clôture, la répartition sera modifiée en 2018 lorsque la totalité du prêt aura été débloquée.

2.2.4.2 Dettes garanties par des sûretés réelles données

Néant

2.2.5 Autres dettes

2.2.5.1 Classement par échéance

Tableau 2057.

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.
[Imprimé en France].

Grant Thornton
5

2.2.5.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachées	19 369
Dettes fiscales et sociales	48 452
Total	67 821

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.
Imprimé en France.

Grant Thornton

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
Activité traiteur	1 860 484

3.2 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 40 494 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en autres créances.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'amélioration de notre fonds de roulement.

3.3 Transfert de charges

Les transferts de charges sont principalement composés de :

- Primes à l'embauches octroyées en 2017 : 2 K€
- Remboursements de formations : 6 K€
- Remboursements d'indemnités journalières

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].

Grant Thornton

4 Autres informations

4.1 Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et Techniciens	2	
Employés	6	
Ouvriers	5	
Total	15	

4.2 Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres :

- information non communiquée, car elle conduirait à donner une rémunération individuelle.

4.3 Intégration Fiscale

- Société mère : SARL JESYLEM située 4 avenue de Bordeaux 45490 Corbeilles
- Détermination de la charge d'impôt :

La Société ABEILLE ROYALE constatera, au titre de chaque exercice, l'impôt qu'elle aurait dû verser si elle avait été imposée séparément et dont la Société JESYLEM est redevable en application de l'article 223 A du CGI.

Pratiquement, il s'agit de l'impôt déterminé d'après le résultat apparaissant sur l'imprimé 2058-A-SD, c'est-à-dire en particulier après imputation du déficit subi antérieurement par la société.

La constatation de cet impôt fait naître une créance de la société mère sur cette société d'un montant identique.

La Société ABEILLE ROYALE ne pourra procéder à une option pour le report en arrière de son déficit pendant sa période d'appartenance au groupe.

- Compte courant d'intégration fiscale au 30/09/2017 : 51 110 €

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.
[Imprimé en France].

4.4 Engagements donnés et reçus

Une promesse d'hypothèque a été faite auprès de la Société Générale à concurrence de 230 000 € pour garantir l'emprunt contracté durant l'exercice pour le même montant.

© 2012 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.
[Imprimé en France].

Grant Thornton

edi-tdfc

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLE ROYALE 30092017 Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	111205	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	26449	KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants I9		KJ	100845	KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1		KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions — Dont Composants M2		KP	569003	KQ		KR	96310
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3		KS	126677	KT		KU	6570
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers		KV	89968	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	47449	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	47102	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	1007496	LO		LP	102880
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	507	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	4611	1U		1V	6403
		TOTAL IV	LQ	5118	LR		LS	6403
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1123820	ØH		ØJ	109284

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	111205	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	26449	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	100845	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	665313	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	133247	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	89968	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	47449	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	47102	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III	IY		NG		NH	1110376	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	507	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	4255	2F	6759	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ	4255	NK	7266	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	4255	ØL	1228848	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXPERT COMPTABLE Grant Thornton COMMISSAIRE AUX COMPTES

edi-tdfc

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE 30092017 — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	44460	PN	2016	PO		PQ	46477
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	443956	PW	20320	PX		PY	464276
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	126283	QA	1923	QB		QC	128207
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	68843	QE	4413	QF		QG	73257
	Matériel de transport	QH	44204	QI	1594	QJ		QK	45798
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	45455	QM	1243	QN		QO	46699
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	773204	QV	31512	QW		QX	804717
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	773204	ØP	31512	ØQ		ØR	804717

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Grant Thornton

Edité à partir de cap 23 1 1

edi-tdfc

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLE ROYALE 30092017 — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	19091	5W	18678	5X	19091	5Y	18678
	TOTAL II	5Z	19091	TV	18678	TW	19091	TX	18678
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	7955	6U		6V		6W	7955
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	7955	TY		TZ		UA	7955
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	27046	UB	18678	UC	19091	UD	26633
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE	18678	UF	19091		
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Grant Thornton COMMISSAIRE AUX COMPTES

DÉTAIL DES AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

SAS ABEILLE ROYALE 30092017

Nature	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
PIDR	19091	18678	19091	18678

edi-tdfc

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLE ROYALE 30092017 — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut (1)		A 1 an au plus (2)		A plus d'un an (3)
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	6759	UV	6759	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	8558		8558		
	Autres créances clients	UX	165785		165785		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	231		231		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	333		333		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	30293		30293		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	15301		15301		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	51110		51110		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	17316		17316		
	Charges constatées d'avance	VS	8500		8500		
	TOTAUX	VT	304189	VU	304189	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut (1)	A 1 an au plus (2)	A plus d'1 an et 5 ans au plus (3)	A plus de 5 ans (4)
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	209	209		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	66527	66527		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	198858	198858		
Personnel et comptes rattachés		8C	54504	54504		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71839	71839		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	16540	16540		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6877	6877		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	29952	29952		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	445309	VZ 445309		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	65981	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	6431			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Grant Thornton